

Statut des PLP : modification du décret de novembre 1992

- Boîte à outils pour l'enseignant - Bulletins officiels -



Date de mise en ligne : jeudi 25 mars 2010

Copyright © sciences biologiques et sciences sociales appliquées - Tous droits

réservés

Suite à plusieurs questions de PLP concernant la possibilité d'enseigner en BTS, vous trouverez ci-dessous le décret correspondant.

Le décret n° 2009-918 du 28 juillet 2009 porte modification du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel, notamment sur les points suivants :

- ▶ possibilité d' intervention en BTS et licence professionnelle :
- ▶ nécessité d'avoir un master ou un diplôme équivalent pour être titularisé dans le corps des PLP (à partir de la rentrée 2010)

Pour consulter ce décret, vous pouvez télécharger le document ci-dessous